

29 janvier : Grève unitaire interprofessionnelle

**Préparation de la
rentrée 2009 :
se mobiliser**

Voir pages 2 et 3

Dispensé de timbrage **Chartres CTC**

Second Degré-28

*Le Bulletin
de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)*

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication: Jean-Robert GOURMOND C.P.A.P.: 1212 S 07639
Imprimé au S.N.E.S.-28 * 3, rue Louis-Blériot CHAMPHOL * B.P. 81125 * 28304 MAINVILLIERS Cedex
Tél. : 02.37.21.16.91 Fax : 02.37.21.39.89 Courriel : snes28@orleans.snes.edu

N° 74 Janvier 2009 0,70 € Dépôt légal : 1er trimestre 2009

P

P R E S S E
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 22 janvier 2009

Nouvelle année, la lutte encore...

Dans les dernières heures de l'année 2008, le président de la République adressait ses vœux aux Français : bonne année 2009 mes chers compatriotes !!

Mais Nicolas Sarkozy, venu à Saint-Lô lundi 12 janvier pour adresser ses vœux aux personnels de l'Education nationale, a pu prendre la mesure du mécontentement chez un nombre croissant de collègues, se faisant huer par la foule. X. Darcos a eu beau jeu de stigmatiser (à tort d'ailleurs) des « manifestations violentes », mais les syndicats ont plutôt dénoncé une « aveugle violence policière » et demandé l'ouverture d'une enquête.

Nous en sommes là : montrer du doigt, une fois de plus, les mécontents aux yeux du pays, et les empêcher de manifester leur opposition aux « réformes » en cours. Rien ne doit en effet ternir l'image du président devant les caméras ! Le message de ces manifestants était pourtant clair : stopper la casse de l'école publique, par un gouvernement qui a montré maintes fois sa défense des intérêts privés.

Déjà, le 18 décembre, X. Darcos a dû renoncer à appliquer sa réforme du lycée dès la rentrée 2009. C'est le résultat des actions menées par les syndicats enseignants, et notamment par ceux de la FSU, depuis la rentrée de septembre, et par les collectifs de lycéens très actifs dans la rue.

Cette année sera donc encore placée sous le signe de la mobilisation pour le corps enseignant : 13500 suppressions de poste dans l'éducation pour la rentrée 2009 !

Dans le département, alors que le nombre d'élèves de collèges augmente sensiblement, 94 HP seront supprimées, et le nombre d'heures supplémentaires légèrement augmenté ! Dans les lycées, il manquera 315 HP par rapport à la rentrée précédente alors le volume d'heures supplémentaires reste stable.

Les Français ont pourtant montré leur soutien à l'école républicaine. Le ministre serait-il ...

SOMMAIRE

Éditorial	1
Préparation de la rentrée 2009	2
Exemple de texte à présenter en CA	3
Concernant le vote en CA	3
Des postes, pas des heures sup' !	4
Congrès national, l'affaire de tous les syndiqués	5
stage « Carrières, statut... quels droits pour les personnels ? »	6
Disparition d'un homme bien	7
29 janvier 2009	8

Quelques chiffres dans le second degré :

- En collège avec 117 élèves de plus, retrait de 5 ETP (Équivalent Temps Plein)
- En lycée professionnel avec une baisse de 117 élèves, retrait de 8,5 ETP
- En lycée : baisse de 189 élèves, retrait de 18 ETP.

Les instances :

27 janvier : CTPD	Effectifs et Dotation Globale Horaire (DGH)
12 mars : GT*	Mesures de carte, compléments de service, BMP, HSA
16 mars : CTPD	

*Groupe de Travail

Le calendrier :

- Les DGH ont été envoyées dans les établissements il y a quelques jours et les principaux ou proviseurs ont donc déjà commencé leur travail de répartition des moyens.
- Dès que cette 1^{ère} étape est finalisée, elle doit être communiquée à l'ensemble du personnel de l'établissement qui peut donner son avis. Pour cela, il est nécessaire d'organiser une **heure d'information syndicale** pour discuter du projet et recueillir avis, demandes, remarques... de l'ensemble des collègues.
- Ensuite, le chef d'établissement doit convoquer la **commission permanente** pour présenter son projet et en discuter avec les représentants de tous les « usagers » de l'établissement.
- Suivra enfin le **CA** (avant les vacances de février) qui doit **se prononcer par vote** sur cette préparation de rentrée.

A chacune de ces étapes, pensez à informer le S2.

La vigilance s'impose :

- Face aux **effectifs par classe** : pensez à vérifier qu'ils ne sont pas trop chargés, notamment en langues et dans les disciplines expérimentales où les groupes et dédoublements sont nécessaires.
- Pour faire respecter les **horaires obligatoires** et l'existence d'**options** : l'organisation doit respecter les horaires réglementaires et proposer les options indispensables au bon déroulement de la scolarité des élèves. De plus, les DGH de plus en plus serrées conduisent année après année à la disparition d'options, de dispositifs expérimentaux jugés « sacrificiels » car non obligatoires.
- Face aux **heures supplémentaires**, dont nous avons vu le taux grimper inexorablement depuis 5 ans : elles placent les collègues concernés devant un dilemme puisque, quel que soit le « choix » qu'ils font, c'est la dégradation des conditions de travail des élèves et des enseignants qui l'emporte. Pour l'administration, un moyen de pression efficace doublé d'un moyen facile de faire des économies de postes...
- Face à la multiplication des **compléments de service** et des blocs de moyens provisoires, voire à la suppression de poste(s) : ils renforcent la dégradation des conditions de travail ; diminuent la disponibilité et accroissent la fatigue.
- Dans tous les cas, ayant vécu les conséquences de rentrées toujours plus difficiles en termes de moyens et de conditions de travail, **nous devons au minimum exiger le maintien des moyens existants, la transformation des HSA en postes et le rétablissement des emplois supprimés.**

Que faire ? Quelques propositions d'action :

- Il est indispensable de réunir un maximum de collègues lors de l'**heure mensuelle d'information** pour décider des actions à mettre en œuvre. Contactez la section départementale : nous pouvons vous aider à l'organiser.
- Prenez **contact avec les représentants des parents d'élèves** : une action commune, un vote contre ou un refus de vote au CA, un texte commun... auront bien plus de poids qu'une action menée exclusivement par les enseignants.
- Lors du **vote au CA**, pensez à préparer un **texte d'explication de vote** ou même une motion qui sera soumise au vote (voir proposition). Pensez à nous les transmettre : ce sont ces textes qui nous permettent d'appuyer les demandes lors du CTP de mars.
- Vous pouvez inciter les collègues à **refuser collectivement, par disciplines, les heures supplémentaires**. Ce moyen s'est révélé très efficace dans les lycées l'an dernier.
- Il est également possible de demander une **audience auprès de l'Inspection académique** pour exposer la situation de son établissement et porter une revendication de moyens supplémentaires. Nous pouvons vous accompagner dans cette démarche.

Quelle que soit l'action choisie, **pensez à nous tenir informés de la situation de votre établissement.**

- **La grève du 29 janvier , par son mot d'ordre sur l'emploi, s'inscrit tout à fait dans ce plan d'action.**

Olivier MIMEAU, Frédérique MARCHAND-SELVAIS

Exemple de texte à présenter en CA :

Les élus au CA du (établissement), réuni le (date), manifestent leur colère devant la dégradation des conditions d'études et de travail qui va résulter de la politique éducative du gouvernement.

Ils votent contre / refusent de voter la DHG de l'établissement, la réduction des heures-poste et l'augmentation/ la stabilisation du nombre d'HSA, traduction de choix gouvernementaux qu'ils contestent fondamentalement : forte réduction de moyens, du nombre de personnels, aggravation de la charge de travail des enseignants (chiffrage à l'appui).

Aucune mesure n'est guidée par le souci pédagogique et la recherche d'une meilleure réussite scolaire. Il s'agit de faire des économies aux dépens du secteur éducatif.

Nous nous opposons à cette conception de l'école.

Nous demandons :

- le rétablissement des moyens en postes, au lieu des HSA incluses dans la DHG (chiffrage) ;
- les moyens d'enseignement supplémentaires suivants : (présenter et chiffrer les besoins en division et groupes supplémentaires, en heures par discipline, heures de décharges statutaires, de première chaire, heures dans le post-bac, UNSS...) ;
- le maintien des moyens en cas de baisse des effectifs suite à l'assouplissement de la carte scolaire ou des moyens suffisants pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves (chiffrage).

Le CA de... vote contre / refuse de voter ce projet de DHG qui ne prend pas en compte les besoins pédagogiques des élèves et aggrave de manière scandaleuse les conditions d'exercice du métier.

Pour plus de pistes sur les sujets à traiter selon la situation dans l'établissement on pourra consulter le courrier de Si de préparation de la rentrée de cette année ou de l'an dernier (<https://www.snes.edu/private/spip.php?article7836>)

Concernant le vote en CA :

► L'utilisation de la DHG entre dans le cadre de l'autonomie de l'établissement et doit à ce titre est soumise à l'avis du CA. Beaucoup de chefs d'établissement s'exonèrent de vote sur cette question... Il est pourtant évident que l'on ne peut recueillir l'avis du CA que par un vote. Il faut donc exiger ce vote, même s'il n'a qu'un caractère consultatif.

► Une fois le vote acquis beaucoup de Principaux et de Proverseurs rappellent que la CA ne donne son avis que sur l'utilisation de la DHG, pas sur la masse et la nature des heures (heures poste et HS) imposées par l'IA ou le Recteur. Ils suggèrent ainsi qu'un vote en contre signifierait une remise en cause de leur propre travail plus qu'une contestation des moyens attribués.

Sachons leur rappeler que personne ne peut nous imposer les critères qui prévalent à notre vote ! On pourra d'ailleurs, pour déjouer cette stratégie de l'administration, ajouter à la démarche une motion d'explication de vote.

► Afin d'obtenir une majorité de votes contre la DHG n'hésitons pas, avant le CA, à rencontrer les parents d'élèves, les élus etc...pour expliciter l'action.

Des postes, pas des heures sup'!

A l'heure où les dotations d'heures arrivent dans les établissements, nous assistons à de nouvelles suppressions de postes. Parallèlement, le ministre remplace une partie de ces postes supprimés par des créations d'heures supplémentaires, ce qui amènera tôt ou tard à une révision des statuts et à une augmentation des heures obligatoires pour tous, ce qui règlera le problème des HS. De même, le nombre des postes mis aux concours sont fortement réduits... Accepter des heures supplémentaires revient donc à cautionner cette politique.

Face à cela, une seule chose à faire : refuser ces heures supplémentaires, afin de préserver nos emplois, nos statuts, nos conditions de travail ainsi que celles de nos élèves.

Franck MOUSSET

Engagement collectif de refus des heures supplémentaires

Exemple à adapter et à faire signer massivement

Si les prévisions gouvernementales sont appliquées, nous totaliserons plus de 30 000 suppressions d'emplois d'enseignants au niveau national entre 2003 et 2008. Pour la prochaine rentrée, Il est prévu que ces suppressions atteignent 5500 emplois sans revenir sur les 3500 transformés en Heures supplémentaires l'an passé. Au niveau de notre académie, 152 nouvelles suppressions dans les collèges et les lycées alors que volume d'heures supplémentaires est resté stable.

A , cette politique va provoquer le départ de de nos collègues et placer collègues en complément de service provoquant par là même l'augmentation sensible des heures supplémentaires pour les collègues restants. En conséquence, nous refusons de travailler plus pour voir nos postes supprimés et nos conditions de travail de dégrader.

En septembre 2008, nous refuserons toute heure supplémentaire au delà de l'heure imposable par décret.

Etablissement : _____

NOM Prénom	Disciplines	Signature

Fin de l'éditorial

...sourd ? N'y-a-t-il pas de l'obscénité dans cette politique purement comptable et à courte vue, qui ne... fera qu'économiser quelques centaines de millions d'euros à l'Etat, au détriment de la qualité de l'enseignement, des conditions de travail et de la réussite des élèves ? Que valent ces économies de bouts de chandelle dans le contexte de crise que nous traversons ?

X. Darcos, au lieu de dénoncer les « organisations systématiques de protestations », ces « bruits », « violences » et « agressions qui empêchent de parler des vraies questions », devrait accepter d'écouter et de négocier, ce qu'il refuse de faire actuellement.

C'est pourquoi il est plus que jamais nécessaire d'être nombreux dans la rue le 29 janvier prochain avec les autres professions de la fonction publique et du privé !

Frédérique Marchand-Selvais, Franck Mousset, Olivier Mimeau

Nous entrons en phase de préparation du **Congrès national du SNES (il aura lieu du 23 au 27 mars à Perpignan)**.

Le congrès national est un moment particulièrement important de notre vie syndicale. Il est réuni tous les deux ans et rassemble quelques 500 délégués. Il a pour rôle de définir les orientations et revendications dont le SNES sera porteur dans les deux années à venir. Sa préparation comporte différents moments : le vote individuel sur les rapports nationaux d'activité et financier, le débat dans les sections d'établissements des rapports préparatoires, la tenue des congrès académiques.

C'est donc le moment de débattre ensemble des positions et des mandats de notre syndicat.

De façon plus proche de nous, il y aura un **Congrès académique qui se tiendra à Tours le 12 et 13 Mars 2008**. *Il serait bon que nous y allions le plus nombreux possible.* Si vous êtes intéressés, contactez la section départementale.

Même si la section d'établissement est le lieu privilégié pour engager le débat, nous proposons deux réunions les mercredis 4 et 18 Février après-midi.

Les rapports préparatoires ont été envoyés cette semaine. Les thèmes sont :

- Thème 1 : Pour l'école, un plan ambitieux
- Thème 2 : Pour une autre politique publique, avec des personnels revalorisés
- Thème 3 : Pour des alternatives économiques et sociales
- Thème 4 : Pour la rénovation du syndicalisme

Même si cet ensemble de textes paraît lourd, chacun peut y trouver des aspects qui le concernent ou le touchent plus particulièrement.

Réunions à Champhol

**Mercredi 4 février
14h30**

**Thème 1 "Un plan
ambitieux pour
l'Education"**

**Quelles propositions pour
les collèges, les lycées, la
formation initiale...?**

**Mercredi 18 février
14h30**

Thème 4 "Le syndicalisme"

**Aborder les question de
syndicalisation et de la
forme d'activité du SNES,
de ce qu'on pourrait
améliorer....**

Avez vous pensé à votre cotisation ?

Etre syndiqué au SNES, c'est...

- Lui permettre de garantir le respect des droits de chacun,
- Pouvoir débattre avec tous de notre métier, de sa défense, de sa transformation et des améliorations nécessaires,
- Peser collectivement sur toutes les décisions qui nous touchent.

Ce stage départemental s'est tenu le 13 novembre 2008 au lycée Silvia Monfort. Anne Féray, responsable du secteur « Rémunération – Fonction publique – Retraites » au SNES et professeure de mathématiques, a expliqué à la trentaine de collègues présents que la « révolution culturelle » de la fonction publique annoncée par Sarkozy après son élection est en marche. En voici les principaux points :

• **Suppressions d'emplois, externalisation des missions, individualisation des carrières : notre statut est en jeu :**

La RGPP (révision générale des politiques publiques) prévoit 160 000 suppressions d'emplois dans la fonction publique en 4 ans, mais la logique économique n'est pas la seule à l'œuvre. L'accompagnement éducatif au collège, le Bac pro 3 ans, la réforme des lycées... dessinent à grand trait la volonté politique d'abandonner et d'externaliser les missions de l'État par transfert au privé. Outre le rejet du modèle républicain qu'un tel renoncement implique, l'exemple de la Grande-Bretagne montre que l'on ne gagne ni en qualité ni en économies.

D'autre part, avec la volonté affichée de donner plus d'autonomie aux établissements, les chefs d'établissement sont de plus en plus appelés à sortir de leur rôle : on ne les invite pas à connaître et à respecter les textes, mais à repérer les « potentiels ». Ainsi, le rapport Pochard propose que l'évaluateur habituel de l'enseignant soit le chef d'établissement, avec éventuellement un entretien annuel, alors que les IPR n'interviendraient que deux ou trois fois dans la carrière, aux moments clés. Parallèlement, les recteurs sont invités à développer les postes à profil pour certains enseignants et à en bloquer d'autres par des avis défavorables. Pour ces postes spécifiques, une convention définirait les missions, les objectifs et la durée de l'affectation, dans une parfaite logique d'individualisation...

• **Mutations, évolution des carrières, défense des personnels : le paritarisme est en grand danger :**

Un projet de loi vise à faire disparaître la dimension paritaire des organismes consultatifs. Dans le même temps, les commissions paritaires deviendraient de simples instances d'appel qui ne traiteraient que les cas des collègues en désaccord avec la décision administrative. D'ores et déjà, la tendance dans les circulaires ministérielles qui organisent les mutations est de laisser de plus en plus de latitude aux recteurs et de considérer les barèmes comme indicatifs, tendance à lier en toute logique avec la volonté de multiplier les postes spécifiques. Pour les élections professionnelles de décembre 2008, nous avons pourtant obtenu que soient créées des commissions paritaires pour les non-titulaires. Dans tous les cas, le rapport de forces que nous parviendrons à installer est essentiel. Nous devons continuer à agir pour l'égalité des chances, le respect de la transparence, la représentation des collègues et l'évolution des règles et des pratiques.

Frédérique MARCHAND-SELVAIS

Permanences du SNES-28

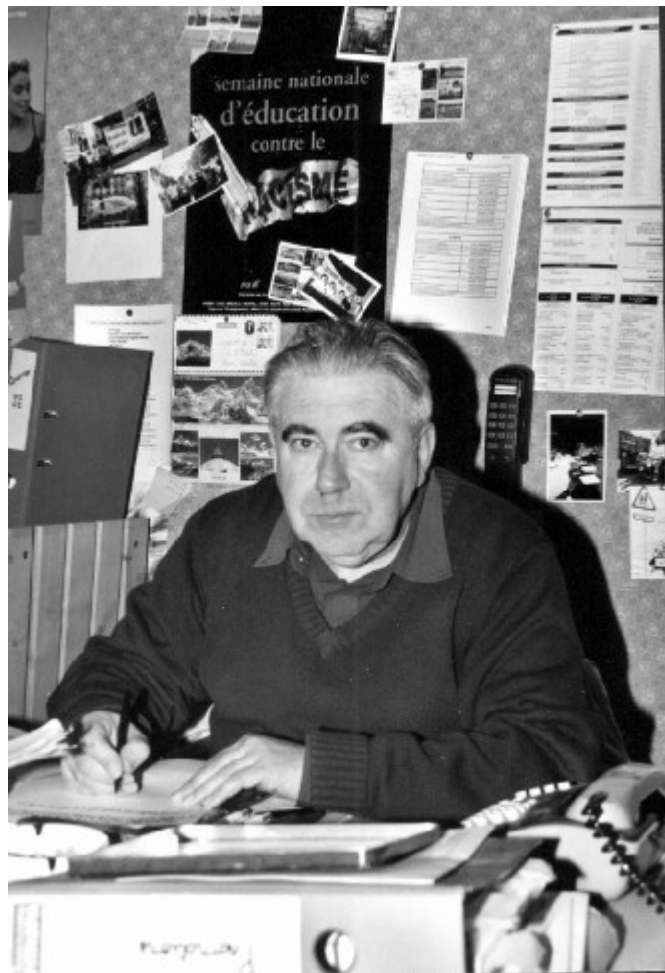
- Lundi de 14h00 à 18h00
- Mercredi de 14h00 à 17h00
- Vendredi de 15h30 à 17h00

Tel : 02 37 21 16 91 - mail : snes28@orleans.snes.edu



Disparition d'un homme de bien

Nous ne verrons plus dans les manifestations la silhouette familière de Jean-Robert Gourmond. Il est décédé le 27 novembre dernier, à l'âge de 63 ans. Après Lucien Acquaviva, il y a un an, c'est une autre figure du secrétariat départemental du SNES des années 1980 et 1990 qui disparaît. Outre sa tâche de secrétaire départemental, il fut longtemps aussi membre de la commission académique du SNES. C'était un militant infatigable du service public d'éducation qui a parcouru, par tous les temps, les routes du département pour assurer les réunions d'information et de défense des collègues. Comme le rappelait Hugues Villemade au nom de la FSU, il faisait preuve, lors des CTP départementaux, d'une force tranquille pour développer son argumentation qui résistait aux tentatives de déstabilisation de ses interlocuteurs de l'administration. Ses compétences étaient précieuses pour le S2, en particulier pour décrypter les documents officiels souvent opaques lors de l'établissement de la carte scolaire des collèges. Il faut dire que Jean-Robert avait une solide formation d'historien-géographe acquise à la fin des années 1960 à l'Université de Tours, formation



Jean-Robert GOURMOND en 2001 dans les anciens locaux de la FSU 28, rue Saint-Michel à Chartres.



caricature de X.Darcos

qu'il paracheva par un mémoire de maîtrise consacré à La Presse en Eure-&-Loir dans l'entre-deux guerres. La presse était d'ailleurs l'une de ses grandes passions. Ainsi, dès qu'il est sorti des soins intensifs après son AVC en 2005, il a réclamé les journaux locaux et nationaux. Et parmi eux les journaux satiriques n'étaient pas ceux qu'il appréciait le moins. À tel point qu'il mit à profit sa convalescence pour entamer une étonnante « carrière » de caricaturiste de l'actualité locale et nationale dont vous avez un exemple ci-contre. C'est plusieurs centaines de dessins qu'il nous laisse en témoignage de son humour et de sa légendaire bonne humeur. Aussi, malgré son athéisme assumé, il n'est pas saugrenu d'imaginer que Jean-Robert continuera de contester l'administration en observant de là-haut nos manifestations et en rétablissant les vrais chiffres de participants face à ceux minimisés par la police ! Nous n'oublierons pas ce camarade dont la qualité première était la gentillesse.

James COGNARD,
ancien co-secrétaire départemental du SNES.

JEUDI 29 JANVIER

CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, UNSA

appellent à la grève et à la manifestation le JEUDI 29 JANVIER 2009.

Elles appellent à agir massivement et interpellent les responsables gouvernementaux, les responsables patronaux et les employeurs pour :

1. défendre l'emploi privé et public ;
2. lutter contre la précarité et les dérèglementations économiques et sociales ;
3. exiger des politiques de rémunérations qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités ;
4. défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale ;
5. des services publics de qualité qui assurent en particulier tout leur rôle de réponse aux besoins sociaux et de solidarité.

DANS L'ÉDUCATION EXIGEONS

- le rétablissement des 13 500 emplois à la rentrée 2009
- le doublement des postes aux concours de recrutement
- l'ouverture de véritables négociations sur la revalorisation de nos métiers
- un projet ambitieux pour l'école et la réussite de tous les élèves
- une formation des maîtres de haut niveau

MANIFESTATION UNITAIRE

10 H 30

Devant la Préfecture de Chartres

**« LA CRISE C'EST PAS NOUS ! »
NOUS NE LA PAIERONS PLUS !**

AG FSU, 14 H 30 section départementale à Champhol